

Date : 20 novembre 2025

Approbation du premier PLUI de Parthenay-Gâtine : l'aboutissement de huit années de concertation

Le conseil communautaire vote ce soir l'approbation du premier plan local d'urbanisme intercommunal de Parthenay-Gâtine, aboutissement de huit années de concertation. Grâce à ce document d'urbanisme, consolidé à la suite de la large concertation de novembre 2024 à mai 2025, Parthenay-Gâtine va disposer d'un nouvel outil au service du dynamisme du territoire et de la préservation du cadre de vie.

- **Quelque 1 000 remarques et contributions : Parthenay-Gâtine à l'écoute des acteurs de son territoire**
 - Une collaboration étroite avec les 38 conseils municipaux : 90 % des remarques prises en compte

De novembre 2024 à février 2025, les 38 conseils municipaux ont été invités à donner leur avis sur la première version du PLUi.

Tous ont exprimé des avis favorables, le plus souvent assortis d'observations et parfois de réserves.

Ces observations portaient notamment :

- Sur la définition des limites entre zones dites-agricoles et celles dites-naturelles
- Sur l'identification d'anciens bâtiments agricoles en campagne qui pourraient faire l'objet de changements de destination (logement, gîte...)

Près de 90 % des remarques inscrites dans les délibérations des conseils municipaux ont été prises en compte en totalité ou partie dans la version du PLUi soumise ce soir à approbation.

- La prise en compte des avis des personnes publiques

Une vingtaine de personnes publiques (Etat, chambres consulaires, territoires limitrophes...) ont été invitées à s'exprimer pendant la même période.

9 d'entre-elles ont exprimé un avis favorable, et en particulier l'Etat et la Chambre d'Agriculture. Ces derniers ont cependant demandé à fournir davantage d'effort sur la limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles.

En concertation avec les communes concernées, des ajustements ont été effectués de manière à donner suites à ces demandes, dans le respect de la cohérence du projet. Ces évolutions ont permis également de répondre à l'Autorité Environnementale, dont les remarques convergeaient avec celles de l'Etat et de la Chambre d'Agriculture sur ce point.

- Habitants et entreprises : 370 contributions

Du 18 avril au 21 mai 2025, l'enquête publique a permis de compléter le projet avec les contributions des citoyens et des entreprises.

Parthenay-Gâtine avait mis à disposition un registre dématérialisé et organisé des permanences dans 7 communes réparties sur le territoire (Gourgé, Ménigoute, Parthenay, Saint-Aubin-le-Cloud, Secondigny, Thénezay et Vasles) pour permettre aux habitants et entreprises d'apporter des observations au document d'urbanisme.

370 contributions ont été adressées à la Communauté de communes. Ces observations, qui relevaient majoritairement d'intérêts particuliers, ont été largement prises en compte dès lors qu'elles contribuaient à l'amélioration du projet.

Prenant acte de ces contributions et aucune opposition n'ayant été enregistrée sur la politique générale du sujet, la commission d'enquête a émis un avis favorable.

- **Un outil au service du dynamisme du territoire**

Grâce à ce premier PLUi, Parthenay-Gâtine va disposer d'un document d'urbanisme au service du dynamisme du territoire. Il ouvre le champ des possibles :

- Pour le développement économique. Quelques exemples :
 - A Doux, l'entreprise Fourrages de Vienne va pouvoir lancer son projet d'agrandissement. Les règles appliquées jusqu'à présent ne permettaient pas la mise en œuvre de ce projet.
 - Le cas du petit artisanat : les élus ont souhaité pouvoir l'autoriser autant dans les zones habitées que dans les écarts et hameaux, par changement de destination
- Pour le développement touristique :
 - Un exemple : environ 600 bâtiments agricoles anciens disséminés dans la campagne qui pourront demain accueillir de nouveaux habitants, touristes, artisans... en fonction des projets.
- Pour l'attractivité du territoire et l'accueil de nouveaux habitants :
 - Parthenay-Gâtine s'engage pour prendre en compte les nouveaux modes de vie. Ce sont dorénavant une douzaine de secteurs répartis sur tout le territoire de Parthenay-Gâtine qui pourront accueillir des projets d'habitat atypique en milieu rural (yourtes, tiny-houses...), en plus des possibilités offertes dans toutes les zones urbaines.
 - Le PLUi va intégrer des périmètres de protection redélimités autour des Monuments historiques urbains, souvent plus restreints mais aussi plus

adaptés aux spécificités des quelques 11 villes et bourgs concernés (notamment Gourgé, La Peyratte, Le Tallud, Parthenay, Ménigoute...).

- **Un document d'urbanisme qui colle au plus près à la réalité territoriale : un véritable travail de dentelle pour préserver le cadre de vie**

Un véritable travail en finesse a été réalisé par le service aménagement du territoire pour traduire une géographie précise de Parthenay-Gâtine, établie à l'échelle parcellaire.

Un travail titanesque, fruit de confrontation de nombreuses données et de contributions d'habitants, d'agriculteurs, et de partenaires.

Ce travail permet aujourd'hui d'offrir un outil commun pour encadrer le devenir du cadre de vie de tous et de proposer au conseil communautaire ce jeudi 20 novembre 2025 l'approbation d'un document d'urbanisme consolidé.

- **Approbation du premier PLUi : retour sur 8 ans de travail**

Lancé officiellement en octobre 2018, le PLUi a dû franchir plusieurs étapes, et quelques écueils aussi :

- 2018 : lancement de la procédure et ouverture de la concertation auprès du grand public, des partenaires et acteurs du territoire ;
- 2019 : réalisation du diagnostic agricole en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, ayant permis de rencontrer plus de 90 % des exploitants ;
- 2020 : renouvellement des équipes municipales et communautaires, et crise(s) sanitaire(s) liées au COVID-19 ;
- Février 2022 : débat sur les grandes orientations politiques en conseil communautaire, posant les enjeux de l'attractivité et des transitions comme prioritaires pour le projet ;
- Début 2022 à novembre 2024 : 5 réunions publiques, plus de 150 réunions avec les 38 communes, et des dizaines de temps de travail sur des sujets spécifiques (développement économique, environnement, préservation des espaces agricole et naturels, énergies renouvelables, cadre de vie, patrimoine...) permettent de proposer une première version du projet au Conseil communautaire qui l'a validé pour poursuivre la procédure.
- De novembre 2024 à février 2025, l'ensemble des conseils municipaux ont été invités à donner un avis, ainsi que l'Etat, l'Autorité Environnementale, la Région, le Département, le Pays de Gâtine, et les Chambres Consulaires.
- Du 18 avril au 21 mai 2025, l'enquête publique a permis de compléter le projet avec les contributions des citoyens et des entreprises.
- 20 novembre 2025 : Proposition d'approbation du premier Plui au conseil communautaire de Parthenay-Gâtine

Comme tout document d'urbanisme, le PLUi évoluera dans le temps pour s'adapter aux politiques publiques et aux nouveaux besoins qui pourraient se faire jour.

Parthenay-Gâtine s'engage pour accompagner la parentalité : des « Lieux Ressources Parentalité » mis en place

Depuis la signature de la nouvelle Convention territoriale globale (CTG) entre la Communauté de Communes Parthenay Gâtine, la Caisse d'Allocations Familiales des Deux Sèvres et la Mutualité Sociale Agricole en décembre 2024, et dans le cadre du déploiement du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, porte un projet parentalité à l'échelle du territoire communautaire.

Ce projet s'inscrit dans projet politique communautaire autour de l'enfance et de la jeunesse :

- L'amélioration du suivi du parcours de l'enfant et du jeune, de la naissance à l'âge adulte et de ses parents,
- La réduction des inégalités dès l'enfance et l'amélioration de la qualité des parcours éducatifs pour tous.

Régulièrement, la Communauté de de communes Parthenay-Gâtine réunit le réseau des acteurs locaux autour de deux enjeux prioritaires :

- Offrir aux familles des espaces et des lieux ressources répondant à leurs besoins sur l'ensemble du territoire,
- Construire et animer un véritable réseau parentalité à l'échelle du territoire.

L'ambition : mailler progressivement tout le territoire en pôles parentalité sur les prochaines années.

Deux « Lieux Ressources Parentalité » déjà identifiés sur le territoire

Dans le cadre de ce projet, deux « Lieux Ressources Parentalité » sont mis en place, en partenariat avec la CAF.

Un « Lieu Ressource Parentalité », c'est un lieu pour accompagner les parents à tous les âges et dans tous les moments de la vie éducative de son enfant.

Sur le territoire, deux lieux sont aujourd'hui identifiés :

- **La Maison des 1000 premiers jours, en territoire rural sur le Ménigoutais (labellisation officielle lors de la réception de la future Maison de l'enfance en 2026)**
- **Le Pôle enfance Maurice-Caillon, sur un territoire périurbain, à Parthenay**

L'ouverture du Pôle Enfance Maurice Caillon, inauguré le samedi 22 novembre 2025, va permettre de concrétiser ce premier « Lieu Ressources Parentalité ».

Il sera structuré autour de trois axes :

- Information et accompagnement des familles, parents et enfants,
- Accompagnement des professionnels (qualité d'accueil, formation, observatoire, travail en réseau),
- Mise à disposition de ressources pour les partenaires, dans une logique de collaboration.

Un référent parentalité en cours de recrutement pour le Lieu Ressource Maurice-Caillon

Pour animer ce nouveau « Lieu Ressources Parentalité » et assurer l'animation du projet parentalité sur l'ensemble du territoire un référent parentalité est en cours de recrutement.

La mise en œuvre des deux lieux ressources est estimé à 173 214 € TTC.

LA communauté de communes conventionne ce soir avec les services de l'Etat dans le cadre du Pacte local des Solidarité. Ce conventionnement va permettre l'attribution d'une subvention de 62 607 euros pour la mise en œuvre du projet.

La Caf assure aussi un accompagnement sous forme de prestation de service, à hauteur de 24 000 euros par an, pendant 4 ans.